

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 6 novembre 2009

Service instructeur

Service de l'Environnement et de
l'Agriculture

N° CP-2009-14-6-7

Service consulté

**INSERTION DES LIGNES ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES
(C252)**

Résumé : *La commune de HOMBORG a sollicité une aide financière départementale pour son projet d'insertion de lignes électriques et téléphoniques dans les rues de la Liberté, de la Libération et de la Hardt en partie, en complément de l'opération déjà menée aux abords de la Mairie. L'éligibilité de son dossier a été examinée lors de la réunion du 6 mai 2009 de la commission de programmation de travaux puis validée le 11 mai 2009 par la commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de vie.*

Conformément à la convention départementale de partenariat, signée le 20 décembre 2007 entre le Département du Haut-Rhin, EDF Distribution Alsace et France Télécom, le total de la subvention de la part du Département s'élèverait à 18.207 €, conformément au tableau figurant en annexe.

La commune de HOMBORG a sollicité une aide financière départementale pour son projet d'insertion de lignes électriques et téléphoniques dans les rues de la Liberté, de la Libération et de la Hardt en partie, en complément de l'opération déjà menée aux abords de la Mairie.

Une visite de terrain a permis d'appréhender l'opportunité du projet eu égard aux critères de la convention départementale signée le 20 décembre 2007 avec les différents partenaires.

L'éligibilité de ce projet a été vérifiée lors de la réunion de la commission de programmation des travaux du 6 mai 2009. La Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de vie, réunie le 11 mai 2009 a validé cet avis technique.

La commune de HOMBORG a transmis, entre temps, les justificatifs nécessaires pour attester du démarrage effectif des travaux.

Par conséquent, je vous propose d'accorder à cette commune une aide financière d'un montant total de 18.207 € pour son projet d'insertion de lignes électriques et téléphoniques, conformément au tableau figurant en annexe.

Le versement de la subvention départementale sera effectué en un seul paiement à la fin des travaux sur la base des factures et d'un récapitulatif présentés par la commune et visés par la Trésorerie.

Les crédits seraient prélevés sur le chapitre 204 - nature 20414 - fonction 71.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 06 NOVEMBRE 2009

**Insertion des réseaux électriques et téléphoniques
PROGRAMME 2009**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
IRE03768	HOMBOURG Insertion de lignes électriques et téléphoniques rues de la Liberté, de la Libération, de la Hardt en partie, en complément de l'opération déjà menée aux abords de la Mairie	91 035,00	20%	18 207,00
			Total	18 207,00